

# MobiliPro

optimisez vos déplacements



ILS L'ONT FAIT



# Optimisez

## vos déplacements professionnels

Entreprises et collectivités



**Ce document est édité par l'ADEME**

Directions régionales des Pays de la Loire et de la Nouvelle-Aquitaine

**Coordination technique :** Sébastien Bourcier et Jean-Philippe Estrade

**Rédacteurs :** Agence ©Comevents

**Création graphique :** Agence ©Comevents

**Impression :** Maugein Imprimeur

Labellisé ISO 14001,



**PEFC** 10-31-3162 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

**Dépôt légal :** ©ADEME Éditions - Mai 2018

# 01

## RÉDUISEZ LES IMPACTS

### et coûts des flottes professionnelles

Ce document présente **les entreprises, les collectivités et administrations engagées dans la démarche Mobili'Pro** depuis son lancement fin 2016. Expérimenté par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême puis en Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, **le dispositif Mobili'Pro** permet aux organisations d'optimiser la gestion de leurs déplacements professionnels.



**COMMENT RATIONALISER UNE FLOTTE**  
de véhicules professionnels ?



**QUELLES ÉNERGIES ALTERNATIVES**  
choisir pour réduire la consommation de carburant, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants ?



**QUELLES AUTRES SOLUTIONS DE MOBILITÉ**  
mettre en œuvre ?

**Les enjeux des déplacements professionnels sont à la fois économiques, énergétiques et environnementaux, sans oublier les impacts sur la qualité de l'air.**

Les exigences réglementaires en matière d'environnement se durcissant, les organisations publiques et privées peuvent saisir cette opportunité pour agir sur la réduction du coût de fonctionnement de leur flotte de véhicules.

Mobili'Pro permet à toutes les structures d'adopter une stratégie globale planifiée sur plusieurs années tout en expérimentant de nouvelles pratiques émergentes.

#### Que prévoit la réglementation ?

Mobili'Pro s'intègre dans le plan de mobilité (PDM) rendu obligatoire par la loi de Transition énergétique pour rationaliser les déplacements liés à l'activité des entreprises de plus de 100 salariés.

Pour le renouvellement de leur parc, Mobili'Pro est une aide à la décision pour les collectivités et établissements publics obligés de privilégier les véhicules à faibles émissions (art. 224-7 et 224-8 du Code de l'Environnement).



# 02 MOBILI'PRO

## Le dispositif

### 3 axes d'intervention



### Les étapes de la démarche Mobili'Pro

  
**1ÈRE ÉTAPE**

**LA PRÉPARATION**  
du projet

  
**2ÈME ÉTAPE**

**LA RÉALISATION**  
d'un diagnostic

  
**3ÈME ÉTAPE**

**LE CHOIX D'UN PLAN**  
**D'ACTION** sur 3 ans\*

  
**4ÈME ÉTAPE**

**LA MISE EN ŒUVRE**  
et le suivi

\* Vous choisissez votre plan d'actions avec l'appui de votre relais local et vous vous engagez en signant la charte tripartite (votre structure, votre relais, l'ADEME).

## DES OUTILS

Mobili'Pro est un outil de management de la mobilité reposant sur :

### Une analyse de l'existant

- un diagnostic du parc de véhicules,
- l'analyse des pratiques de mobilité,

### Un tableur Mobili'Pro

Outil de gestion central de la démarche, le tableur Mobili'Pro est libre de droits.

Il est disponible auprès de votre référent ADEME Nouvelle-Aquitaine ou Pays de la Loire.

**30 fiches actions proposant des solutions d'optimisation**

## UN RÉSEAU

Mobili'Pro, c'est aussi de l'accompagnement.

En lien avec votre référent ADEME, une structure relais vous accompagne, vous conseille et partage son expérience.

### Des formations ponctuelles

Organisées avec l'appui des structures relais.

# 03 TOUTES LES STRUCTURES

peuvent s'engager



Toutes les structures disposant d'une flotte de véhicules professionnels

entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités, administrations...



Quelle que soit la taille de la flotte et tous les types de véhicule qui la composent

véhicules légers, utilitaires, poids lourds, deux roues, vélos...



Pour optimiser des déplacements professionnels

missions, réunions, visites, tournées, chantiers, services à la personne...

Mobili'Pro ne s'adresse pas aux entreprises des activités du transport.

## ILS L'ONT FAIT



« Utiliser le levier du management »

**CCI du Maine-et-Loire (49) - Parc initial de 35 véhicules**

Formations à l'utilisation des véhicules électriques, mise en place d'un logiciel de réservation des véhicules.

« Le levier le plus important reste celui du management : la CCI du Maine-et-Loire veut inciter à choisir des heures de réunion compatibles avec les horaires de train et à privilégier les visioconférences. Notre idée est que le trajet le plus sûr est celui que l'on ne fait pas ».

Amélie Bossard - Chargée de mission RSE



« Mobil'Pro a été un dispositif déclencheur »

**Les Sables d'Olonne Agglomération (85) - Parc initial de 37 véhicules**

Exemple d'action : achat d'un vélo de service à assistance électrique.

« Mobil'Pro a été un dispositif déclencheur pour mettre en place un réel outil de suivi du parc. Nous nous sommes basés sur le dispositif pour collecter les données de base et nous avons ensuite créé notre propre outil de suivi. »

Elodie Vanpouille - Responsable Déplacements, Transports



« Maîtriser des données de synthèse »

**Ville de Pouzauges (85) - Parc initial de 15 véhicules**

Exemple d'action : achat d'un véhicule électrique.

« S'engager dans la démarche a été un déclic. Le diagnostic global a fait ressortir des données de synthèse sur lesquelles nous n'avions pas de visibilité. Nous nous sommes rendu compte du nombre total de kilomètres roulés et que certains de nos véhicules n'avaient que très peu de kilométrage. »

Michel Frimaudeau - Adjoint au directeur des services techniques



# 04 MOBILITÉ,

## ce que vous avez à gagner

+ de 5000 euros par an

C'est le coût de détention annuel d'un véhicule léger thermique hors moyens humains  
(TCO - Total Cost of Ownership)

### 1/3 coûts fixes

29 % loyer ou amortissement  
2 % équipements, taxe sur les véhicules des sociétés



### 2/3 coûts variables

30 % carburant, énergie  
29 % entretien, maintenance  
7 % assurance  
3 % péage et stationnement

## Le coût de revient

Le coût de revient kilométrique varie par tranche de déplacement



### Les usages

71 %

des déplacements sont effectués au niveau local et départemental.

33 %

des véhicules roulent moins de 10 000 km par an.

### Le mix énergétique

81 %

des véhicules sont des véhicules Diesel dans les parcs professionnels.

Le coût de la mobilité comprend aussi les **coûts indirects et périphériques** (usure des véhicules, sinistralité, personnel de gestion du parc...) ainsi que le coût de la **mobilité globale des collaborateurs** (indemnités kilométriques, location de voiture, billets d'avion, de train...).

Étude ADEME 2015 sur les parcs de véhicules des entités publiques et privées en région Pays de la Loire.  
Sur la base d'une enquête réalisée auprès de 134 structures représentant 14 300 véhicules.

**ILS L'ONT FAIT** « Comprendre le coût global de la mobilité »

**La Roche-sur-Yon Agglomération (85)** - Parc initial mutualisé de 218 véhicules

Exemple d'action : réduction du parc de véhicules.

« Connaître le coût de la mobilité, c'est-à-dire le coût du parc et le coût lié aux déplacements (comme les indemnités kilométriques) a été révélateur. C'est un chiffre qui est loin d'être négligeable dans notre budget. Nous avons constaté que nous avons beaucoup de frais fixes alors que le carburant ne représente que 20 % de nos dépenses. »

Claudie Tricoire - Chargée de mission développement durable et Agenda 21

# 05 LES STRUCTURES

## déjà engagées

16 organisations dont 6 structures relais se sont engagées dans la démarche Mobili'Pro soit un parc total de plus de 11 21 véhicules professionnels.

	STRUCTURE RELAIS	STRUCTURE ENGAGÉE	LOCALISATION	PARC*
<b>CHARENTE</b>				
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	■		Angoulême	
Conseil départemental de la Charente		■	Angoulême	377
<b>CHARENTE-MARITIME</b>				
Communauté d'agglomération de La Rochelle	■		La Rochelle	
Enim (Établissement national des invalides de la Marine)		■	La Rochelle	12
<b>DEUX-SÈVRES</b>				
Communauté d'agglomération de Niort	■		Niort	
Centre hospitalier de Niort		■	Niort	140
<b>MAINE-ET-LOIRE</b>				
CCI du Maine-et-Loire	■	■	Angers / Cholet / Saumur	35
Entreprise privée ALS		■	Angers	180
Entreprise privée Occamat		■	Noyant-La-Gravoyère	42
Entreprise privée Occamiante		■	Noyant-La-Gravoyère	25
Entreprise privée 2B Recyclage		■	Noyant-La-Gravoyère	9
<b>VENDÉE</b>				
Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)	■	■	La Roche-sur-Yon	31
Les Sables d'Olonne Agglomération		■	Les Sables d'Olonne	37
La Roche-sur-Yon Agglomération		■	La Roche-sur-Yon	218
Ville de Pouzauges		■	Pouzauges	15
<b>VIENNE</b>				
Communauté d'agglomération du Grand Poitiers	■		Poitiers	

\*Parc professionnel de véhicules motorisés au moment du diagnostic Mobili'Pro : véhicules légers, utilitaires, deux roues.





# MOBILI'PRO à l'échelle nationale

Mobili'Pro fait partie des dispositifs d'optimisation des déplacements de l'ADEME aux côtés d'Objectif CO<sub>2</sub> (pour les transporteurs), Fret 21 (pour les chargeurs) et du Challenge de la mobilité (pour les salariés). Si vous souhaitez vous lancer dans la démarche Mobili'Pro contactez les référents ADEME des directions régionales Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

## LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE L'ADEME



**Objectif CO<sub>2</sub>** – Les transporteurs s'engagent  
[www.objectifco2.fr](http://www.objectifco2.fr)



**Fret 21**  
[fret21.eu](http://fret21.eu)



**Challenge de la mobilité**  
[www.challengedelamobilité.com](http://www.challengedelamobilité.com)

**AU TRAVAIL  
J'Y VAIS  
AUTREMENT !**



## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

[www.paysdelaloire.ademe.fr](http://www.paysdelaloire.ademe.fr)  
[www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr)

